

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur MAILLET expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Modifications soumises au Comité Technique Paritaire conformément au règlement intérieur adopté le 28 novembre 2008.

.../...

1°) TRANSFORMATIONS DE POSTES :

Trois employés communaux ont été reçus aux concours de Technicien Principal de 2^{ème} classe Territorial organisés dans la Fonction Publique Territoriale, il convient donc de procéder à leur nomination :

- **1 Poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps plein :**
(Service Environnement)

A/c du 1^{er} juillet 2013, création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe (cadre d'emplois des Techniciens territoriaux) et suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise.

- **1 Poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps plein :**
(Direction des Services Techniques)

A/c du 1^{er} juillet 2013, création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe (cadre d'emplois des Techniciens territoriaux) et suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.

- **1 Poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps plein :**
(Direction des Services Techniques)

A/c du 1^{er} juillet 2013, création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe (cadre d'emplois des Techniciens territoriaux) et suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise.

2°) CREATION D'EMPLOIS RESERVES A L'APPRENTISSAGE :

Les services communaux accueillent des apprentis et il convient de créer 7 emplois réservés à la formation en alternance pour l'année scolaire 2013/ 2014 :

- 6 apprentis en CAP/BP pour le service des espaces verts.
- 1 apprenti en BTS horticulture pour le service des espaces verts.

Ces emplois sont rémunérés conformément à la réglementation applicable à l'apprentissage, en pourcentage du SMIC, suivant le niveau du diplôme préparé.

3) CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois temporaires rendus nécessaires par les animations estivales, et le surcroît d'activité lié à l'entretien des voies et espaces verts de la commune en période touristique.

Les postes concernés sont rémunérés sur la base du traitement afférent au 1^{er} échelon des emplois de base des filières administrative, animation et technique de la fonction publique territoriale.

(Brut : 9,43 € de l'heure (taux au 01/01/2013).

POUR LES SERVICES AMINISTRATIFS :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet durant le mois de juin.

POUR LES SERVICES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet durant le mois de juin.
- 14 postes d'adjoint techniques à temps complet durant les mois de juillet et août.

POUR LA DIRECTION DE LA VIE DE LA CITE :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet durant le mois de juin.
- 8 postes d'adjoint d'animation à temps complet durant les mois de juillet et août.

Ces postes sont attribués en priorité aux étudiants et lycéens en recherche d'emploi pendant les vacances scolaires par période d'une quinzaine de jours, soit 47 recrutements.

4°) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS :

PERENISATION DE TROIS EMPLOIS :

Trois emplois créés sous contrat à durée déterminée s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des services. En conséquence, leur pérennisation est proposée :

Direction des Services à la Population – Service Occupation du Domaine Public – ASVP :

- Création d'un poste permanent d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet, pour le Service Occupation du Domaine Public - ASVP, à compter du 1^{er} juillet 2013, aux fins d'assurer la surveillance de la voie publique et relever des infractions relatives aux arrêts et stationnements.

Ce poste sera rémunéré par référence au grade des adjoint technique territoriaux (indice brut 297 – indice majoré 309).

Direction Vie de la Cité – Service des Sports :

- Création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet, pour le Service des Sports, à compter du 1^{er} juillet 2013, aux fins de nettoyer et entretenir les locaux et équipements de l'installation sportive.

Ce poste sera rémunéré par référence au grade des adjoint technique territoriaux (indice brut 297 – indice majoré 309).

Direction Générale des Services :

- Création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} classe à temps complet, pour la Direction Générale des Services, à compter du 1^{er} juillet 2013 aux fins d'effectuer diverses tâches administratives.

Ce poste sera rémunéré par référence au grade des adjoint administratif territoriaux (indice brut 297 – indice majoré 309).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL/SERVICE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIQUE :

Compte tenu du surcroît d'activité au service Maintenance Eclairage Publique, il convient de créer un poste permanent, à temps non complet 20 heures hebdomadaires.

Ce poste, sera pourvu par mutation interne.

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe à temps non complet. A compter du 1^{er} juillet 2013 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe Echelon 6 à temps non complet, 20 heures hebdomadaires et rémunéré par référence au grade des adjoints techniques territoriaux (Indice Brut 333 – indice Majoré 316).

.../...

**5°) CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR LE CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL :**

Il convient de créer un emploi temporaire, « EMPLOI D'AVENIR » sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (secteur non marchand) afin de faire face à des tâches nouvelles ou occasionnelles au service de l'eau potable :

Centre Technique Municipal :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2013.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 297 indice majoré 309).

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,

- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations des postes proposés.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY